

COMMUNIQUÉ

L'importance de maintenir une offre d'hébergement collaboratif pour encourager la découverte des régions du Québec, soutient la FCCQ et la CCIM

Montréal, le 7 juin 2023 — En marge de l'adoption du projet de loi n° 25, *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal*, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) ont tenu à souligner l'importance de favoriser un environnement équitable ainsi qu'une saine concurrence entre les différents acteurs de l'industrie de l'hébergement touristique, sans pour autant, interdire les entreprises d'hébergement collaboratif.

De façon générale, la FCCQ et la CCIM appuient le texte législatif, alors qu'elle avait fait part de ses recommandations concernant l'encadrement souhaité, dans un mémoire de la FCCQ qui avait été déposé récemment auprès de la commission parlementaire et de la ministre du Tourisme, Caroline Proulx.

Un encadrement équitable des pratiques, sans pour autant mettre un frein à l'innovation

Le secteur hôtelier demeure essentiel pour le déploiement de l'industrie du tourisme dans l'ensemble des régions du Québec. Sans la présence d'hôtels, l'attrait touristique du Québec serait affaibli et de nombreux festivals ou toutes autres activités culturelles ne pourraient avoir lieu.

L'accès à un hébergement touristique se trouve d'ailleurs parmi les premières actions en matière de réservations effectuées par les touristes, avant de se déplacer dans une région déterminée. Or, il est d'autant plus important de soutenir cette industrie, mais sans pour autant freiner l'innovation.

« Le secteur hôtelier est un domaine primordial de l'industrie du tourisme et il va de soi que le projet de loi n° 25 permet de le protéger. En effet, il assure une bonne compétition à l'intérieur de l'industrie de l'hébergement à court terme et il contribue à l'évolution du développement de l'économie de plusieurs régions en permettant aux touristes d'avoir accès à des hébergements sécuritaires et règlementaires peu importe leur destination », a affirmé Pierre Berthiaume, président-directeur général de la CCIM.

« En resserrant les pratiques, le projet de loi n° 25 répond au besoin d'assurer une saine concurrence dans l'industrie de l'hébergement à court terme. Il demeure important de souligner que les plateformes numériques d'hébergement touristique répondent également à un besoin, plus particulièrement en région, où l'offre peut être restreinte », a affirmé Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Il ne faudrait pas oublier que ces entreprises d'hébergement collaboratif contribuent elles aussi au rayonnement des régions. Grâce à leurs services, nous pouvons découvrir différentes localités et participer à une économie locale en profitant des restaurants ou encore, participer aux différentes activités culturelles que les régions québécoises nous offrent », a conclu M. Milliard.

La FCCQ et la CCIM estiment que le projet de loi n°25 s'inscrit dans la continuité des démarches entamées au cours des dernières années, notamment avec la Loi sur l'hébergement touristique.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

La CCIM est le plus grand regroupement de gens d'affaires de la région de Lanaudière et représente fièrement plus de 800 membres actifs. Sa mission a pour objectif de RAPPROCHER, CONNECTER, INFORMER, INSPIRER et REPRÉSENTER les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique dans la MRC les Moulins. Elle offre à ses membres des activités de réseautage, formations, conférences et différents services reliés au développement économique et social de sa région.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec

Grâce à son vaste réseau de 123 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Javier Garcia Lopez

Attaché de presse

Fédération des chambres de commerce du Québec

javier.garcia@fccq.ca

Cellulaire : 438 408-3731

Audrey-Ann Hurtubise-Gauthier

Responsable des communications et du marketing

Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins

Tel : 450 966-1536 poste 224

audrey-ann@ccimoulins.com